

Réf: Dossier 453886

Avis de constitution

SOCIETE « EXAUCE VOYAGE »

Siège ABIDJAN Yopougon Ikoï 17 arrondissement,
après la pharmacie theodora, Lot 434, Ilot 36

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/09/2025 et enregistrés au CEPICI le 14/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EXAUCE VOYAGE »

Objet : l'assistance voyage; billetterie; assurance voyage.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Yopougon Ikoï 17 arrondissement, après la pharmacie theodora, Lot 434, Ilot 36

Dirigeant(s) M SORO DOMIN ZIDANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11536 du 13/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°70227/GTCA/RC/2025 du 13/11/2025

